



## 293888 - Dire: « Seigneur, j'observe le jeûne »

---

### question

Qu'est-ce qui est juste « J'observe le jeûne » ou « Seigneur, j'observe le jeûne. » Quelle est la différence entre les deux?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

D'après Abou Hourayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) a dit: « Le jeûne procure la protection. Qu'il (le jeûneur) ne profère pas de propos obscènes et ne commet pas d'actes de légèreté. Si l'on s'attaque à lui ou l'insulte, qu'il dise: « J'observe le jeûne, j'observe le jeûne. » (Rapporté par al-Boukhari, 1894 et par Mouslim, 1151)

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « S'agissant des propos « Si l'on s'attaque à lui ou l'insulte, qu'il dise: « J'observe le jeûne, j'observe le jeûne. », ils ont l'objet de deux interprétations. La première est de dire à celui qui veut attaquer le jeûneur ou l'insulter : *j'observe le jeûne et mon jeûne m'interdit de te répondre car je dois le protéger contre la bassesse et les vaines paroles, conformément à l'ordre que j'ai reçu. Autrement, je me serais vengé en te réservant le même traitement, etc.* La deuxième interprétation est que le jeuneur se dit: *ô mon âme! J'observe le jeûne. Dès lors, il n'est pas question de t'en venger en échangeant des insultes avec autrui.* Il (le jeuneur) s'abstient de dire à haute voix: « j'observe le jeûne. » car cela dénote une certaine hypocrisie et un désir d'informer les autres de son jeûne qui s'affiche pas spontanément. C'est pour cette raison qu'Allah accorde au jeûneur une récompense incalculable. » (Extrait du *Tamhiid* (19/55-56).

Il me semble que « dire » renvoie à son vrai sens qui est l'expression verbale. Sous ce rapport, an-Nawawi (Puisse Allah le Très-haut lui accorde Sa miséricorde) a dit: « L'on dit qu'il (le jeuneur)



doit se prononcer de manière à se faire entendre par celui qui l'a insulté dans le but de le décourager. On dit encore qu'il le dit en lui même pour éviter de se laisser entraîner dans des insanités et préserver son jeûne. La premier avis est plus évident. Extrait de *al-Adhkaar*, p.161)

Cheikh al-islam Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) a dit: « Ce qui est juste c'est qu'il (le jeuneur ) doit le prononcer comme le hadith l'indique car la parole au sens absolu passe par la langue. Quant à ce que l'on se dit en soi sans l'extérioriser , on l'appelle «discours de l'âme » non extériorité et non traduit en acte. La vraie parole est celle audible. Si le jeûneur dit : *j'observe le jeûne*, il exprime l'excuse qui l'empêche de répondre . Ce qui est plus dissuasif pour l'initiateur de l'agression. » Extrait de *Minhadj as-Sunnah* (5/197)

Quant on examine le termes du hadith et tient compte de sa justification qui est de s'adresser à un adversaire pour le dissuader , on se rend compte qu'il vaut mieux se contenter de : « J'observe le jeune » Cependant, ajouter « Seigneur » ne modifie pas le sens. Bien au contraire, il le renforce en appelant Allah à témoigner. Ce qui ressemble à la réponse du Prophète (Bénédictin et salut soient sur lui) à celui qui lui demandait l'explication des dispositions de l'islam. Cet homme lui avait dit:

-« Je vais t'interroger sans ménagement. Ne m'en veux pas. »

-« Demande ce que tu veux. »

-« Je te demande au non de ton Maître , le Maître de tes prédécesseurs : est-ce Allah qui t'a envoyé à tous les humains? »

-«Ô Seigneur, oui. » (Rapporté par al-Boukhari, 63).

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) a dit: « à propos de l'expression *Ô Seigneur, oui* , il suffirait de dire 'oui' mais il a ajouté 'Seigneur' pour chercher la bénédiction. C'est comme s'il appelait Allah à témoin pour montrer qu'il ne disait que la vérité. » Extrait de *Fateh al-Baari* (1/151)

Allah le sait mieux.